



## **Soutien aux salariés des EHPAD en grève le 30 janvier** **Tous à la Manifestation départementale** **le 30 janvier à Angers, 10 h 30, Place Leclerc**

Le 30 janvier 2018, à l'appel de la **CFDT**, de la **CFTC**, de la **CGT**, de **FO**, de **Solidaires**, appel soutenu par la **FSU**, les personnels des Établissements d'Hébergements pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD), ainsi que ceux des soins à domicile, sont appelés à se mettre en grève et à manifester.

Les établissements du secteur public et du secteur privé sont concernés.

Depuis plusieurs années, les organisations syndicales dénoncent l'insuffisance des effectifs et des moyens, ce que personne ne conteste. Ainsi, des associations de directeurs d'EHPAD soutiennent largement ce mouvement.

À cela s'ajoute une réforme de la tarification qui va se traduire par des suppressions massives de postes dans les établissements d'accueil, avec un risque de transfert des charges vers les structures de soins à domicile qui elles aussi sont confrontées à des difficultés financières.

Après la catastrophe sanitaire liée à la canicule de 2003, la seule réponse du gouvernement avait été d'imposer à tous les salariés de travailler gratuitement le lundi de la Pentecôte, mais sans prendre en compte les réels besoins des structures.

Pourtant, en 2006, le plan « grand âge » donnait comme perspective le ratio : **un agent (soignant, administratif ou technique) pour un résident**, mais cela n'a jamais été appliqué.

Le président de la République interpellé sur cette question refuse de recevoir les organisations syndicales et le ministre de la Santé ne propose qu'une négociation sur la qualité de vie au travail.

À l'inverse, la loi de finances de la Sécurité sociale impose un nouveau plan de 4,2 milliards d'économies au secteur de la santé en 2018, dont 1,6 milliard pour les seuls établissements. Ce nouveau plan va étrangler encore plus les hôpitaux et les EHPAD qui sont déjà au bord de l'asphyxie.

**Face à une situation qui ne cesse de se dégrader, tant pour les personnes prises en charge que pour le personnel de ces établissements dont les conditions de travail se sont considérablement dégradées, il n'y a pas d'autre issue que le rapport de forces.**

**La question de l'accueil des personnes âgées concerne tous les salariés**, parce que nous ne pouvons rester indifférents à la prise en charge de nos aînés, ce sont nos parents, nos grands-parents. Mais aussi parce que cette question est liée au financement de la Santé, donc de la Sécurité sociale. La reconquête de la Sécurité Sociale est l'enjeu prioritaire pour répondre aux besoins de santé.

Pour ces raisons, les Unions Départementales **CFDT**, **CFTC**, **CGT**, **FO**, les organisations syndicales départementales **FSU** et **Solidaires**, réunies le 10/01/2017, ont décidé d'apporter leur soutien à cet appel à la grève, et appellent les salariés du privé comme du public à marquer leur solidarité en organisant des délégations des entreprises et des administrations à la manifestation départementale à Angers le 30 janvier.

**Pour une prise en charge décente des personnes âgées :**  
**Des moyens pour les EHPAD !**  
**Un salarié (soignant, technique, administratif...)**  
**par résident comme le prévoyait le plan « Grand âge » !**

Angers, 16 janvier 2018